



As of **22 April 2009** this website is 'frozen' in time — see the [current IFLA websites](#)

This old website and all of its content will stay on as archive – <http://archive.ifla.org>



**IFLANET**

International Federation of Library Associations and Institutions

**Annual Conference**

[Search](#) [Contacts](#)



**Conference  
Proceedings**

## **65th IFLA Council and General Conference**

**Bangkok, Thailand,  
August 20 - August 28, 1999**

**Code Number:** 036-146-F

**Division Number:** VI

**Professional Group:** Audiovisual and Multimedia

**Joint Meeting with:** -

**Meeting Number:** 146

**Simultaneous Interpretation:** *Yes*

### **Valoriser et préserver le patrimoine oral dans une civilisation de l'écrit : un défi pour les bibliothèques**

**Joëlle Garcia**

*Bibliothèque nationale de France*

*Paris, France*

#### **Paper**

Si, dans une civilisation africaine où l'oralité est un facteur essentiel, l'écrivain Hampaté Bâ a pu dire «Un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle», ce concept n'était pas concevable en France jusqu'à une époque récente. Dans la société française, le souvenir acquiert un statut pérenne à partir du moment où il est écrit. L'histoire notamment s'est en

grande partie construite sur une critique de la tradition orale face à la solidité du document écrit. La culture française fondée sur l'écrit a ainsi longtemps passé l'oralité sous silence. Pourquoi des bibliothèques, temples des livres, conservent-elles et offrent-elles au public des documents oraux dans une civilisation submergée par l'écrit ? Tentons de comprendre la place de l'oralité aux côtés de l'écrit en France aujourd'hui

## 1. Aux origines de la constitution d'un patrimoine oral en France

Balbutiante au 18<sup>e</sup> siècle, l'étude du matériau oral se constitue en discipline scientifique au 19<sup>e</sup> siècle et, grâce à la possibilité de capturer la voix humaine au moyen de l'enregistrement sonore, développe des sources sonores aux côtés des enquêtes écrites.

C'est le désir de « rendre la parole humaine éternisée » qui, en 1911, incite le linguiste Ferdinand Brunot à créer dans son laboratoire de la Sorbonne des « Archives de la Parole ». Il s'agit de constituer, pour la première fois au sein d'une institution française, un patrimoine sonore destiné à l'étude et à la recherche de la langue par la collecte de témoignages, contes populaires, musiques traditionnelles, folklore, etc. réalisée dans les provinces françaises, puis de par le monde. Les Archives de la Parole s'attachaient également à enregistrer dans leurs studios des voix célèbres, à une époque où la radio n'existait pas encore. En 1927, le Musée de la Parole et du Geste succède aux Archives de la Parole. Sa mission est alors précisée : conserver « la parole des hommes célèbres, la diction et le chant des grands artistes, les mélodies populaires, les dialectes et patois qui se dégradent ». À cette époque l'enregistrement électrique donne une impulsion nouvelle aux missions de collecte sur le terrain. A partir de 1932, le nouveau directeur, Roger Dévigne, se préoccupe d'accroître son atlas sonore par des missions, enregistrements de studios et échanges. Il obtient la création d'un laboratoire du son et d'un studio d'enregistrement doté d'appareils électriques qui permet l'impression des disques rapportés de missions et duplication de disques prêtés. Les fonds s'enrichissent également grâce à des dons prestigieux.

En 1930 est créée la section musicale du Musée Guimet. Elle regroupe des enregistrements illustrant les musiques savantes et populaires de tradition orale de tous les pays d'Asie. La section musicale et le Musée de la Parole collaborent et éditent notamment une collection « La Bibliothèque musicale » qui entre 1929 et 1932 publie une dizaine de volumes consacrés aux musiques du monde entier.

Au Musée d'ethnographie du Trocadéro est créé en 1929 un département d'organologie musicale par le musicologue et ethnomusicologue André Schaeffer ; en 1932 il devient Département d'ethnologie musicale et s'enrichit d'une phonothèque. En 1937, le Musée change d'appellation pour devenir Musée de l'Homme. Cette phonothèque, créée à l'origine avec des enregistrements d'Asie et d'Océanie, est spécialisée en ethnomusicologie du monde non-français. Depuis 1935, des sélections sont publiées sur disques, et à l'heure actuelle sous le label « CNRS-Musée de l'homme ».

Le musée des Arts et traditions populaires a été créé en 1937 à partir des collections françaises du musée ethnographique du Trocadéro ; les collections étrangères étant versées au Musée de l'Homme. L'idée de créer un musée du folklore français existait depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle et s'est concrétisée dans les années 1940 quand le domaine des traditions populaires s'est constitué en objet scientifique. Une chaire de folklore est créée en 1942 à l'École du Louvre, un laboratoire de recherche est associé au musée à partir de 1945, qui devient en 1966, par convention avec le CNRS, le Centre d'ethnologie française. Le musée est doté d'une phonothèque qui conserve des documents sonores enregistrés inédits : entretiens, informations

ethnographiques collectées sur le terrain, littérature orale (contes et récits), musique vocale et instrumentale ainsi que des collections discographiques, des émissions radiophoniques et le fonds du Musée de la Chanson.

En 1938, la Phonothèque nationale succède au musée de la Parole et du Geste. Elle poursuit la politique de collecte du musée de la Parole et la systématise avec la publication, en 1943, du décret d'application sur le dépôt légal des phonogrammes. Le directeur Dévigne organise des missions dans les provinces françaises. Pour des enregistrements inédits originaux, la Phonothèque nationale aidait également le collecteur en lui prêtant du matériel. A ce titre, est signé le 30 novembre 1979 une convention avec le CNRS (Département de linguistique et musicologie) qui permet à ses chercheurs en linguistique et musicologie de verser régulièrement des bandes sonores dans ce fonds d'archives. Des accords sont également passés avec des chercheurs institutionnels ou privés. Ces collectes à caractère ethnographique, ethnomusicologique et linguistique se présentent sous forme d'entretiens et de chansons. Dans les années 1980, cette source d'enrichissement des fonds s'est cependant beaucoup tarie. Rattachée à la Bibliothèque nationale en 1977, la Phonothèque reçoit depuis 1975 le dépôt légal des vidéogrammes et des documents multimédias et, signe des temps et de l'évolution des techniques, devient «département de la Phonothèque et de l'audiovisuel» puis, à la création de la Bibliothèque nationale de France en 1994, «département de l'Audiovisuel».

## 2. Le patrimoine oral comme objet d'étude

L'oralité est un matériau de recherche pour l'ethnologie, la linguistique et l'histoire orale. Ces sources sonores sont ainsi principalement exploitées par les linguistes-dialectologues et les ethnologues, les historiens ayant été longtemps rétifs à exploiter ce matériau. En effet, l'histoire orale n'a acquis vraiment une légitimité que beaucoup plus tardivement.

Des centres de recherches se développent au sein d'Université ou de grandes écoles (Ecole pratique des Hautes Etudes, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, etc.), comme, par exemple, le centre de recherches méditerranéennes sur les ethnotextes, l'histoire orale et les parlers régionaux (CREHOP) rattaché à l'Université de Provence. Le Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) joue un grand rôle avec ses unités de recherches et ses programmes à caractère linguistique ou ethnologique, avec par exemple, le groupe de recherches coordonnées sur les atlas linguistiques et les cultures et parlers régionaux de France (GRECO) en 1977.

Au sein du ministère de la Culture, la mission du Patrimoine ethnologique a été fondée en 1980. Dès leur mise en place, la mission du Patrimoine ethnologique et le Conseil du Patrimoine ethnologique ont proposé et mené une politique dans quatre directions : recherche, formation, publication et valorisation.

Certains musées construits autour d'une municipalité, d'un terroir, d'une langue, d'un métier, d'un savoir-faire ou d'un objet du quotidien ont également développé des fonds sonores, par le biais de leur personnel ou grâce à l'existence d'association de type loi 1901.

Les Archives nationales, les archives départementales ou militaires (Service historique de l'Armée de Terre par exemple) ont également commencé à constituer des fonds de documents sonores, privilégiant le témoignage oral.

Les associations jouent dans ce domaine un rôle majeur. Une Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles est née en 1985 du regroupement des Associations qui

participaient depuis 1982 à la Commission consultative sur les Musiques Traditionnelles créée par la Direction de la Musique et de la Danse, au Ministère de la Culture. Elle met en réseau des chercheurs et organise des ateliers-recherche en ethnomusicologie, elle est active dans le domaine de la formation initiale et continue ; elle travaille à l'harmonisation des systèmes de description des archives et documents, et publie des guides à l'usage de tous les Centres de documentation (institutionnels ou associatifs). Elle regroupe de grandes associations régionales comme Dastum (Bretagne), Métive (Poitou-Charentes), le Conservatoire occitan (Toulouse), etc.

Le Conservatoire occitan, créé en 1970, est un lieu de ressources consacré à la culture de tradition orale, et plus particulièrement à la musique, à la danse et au chant traditionnel. Il met à la disposition du public une bibliothèque, une photothèque et une phonothèque de documents sonores mais aussi audiovisuels, inédits mais aussi édités. Il travaille à l'enrichissement de ses collections d'inédits par ses propres actions de recherche et est parfois saisi de proposition de dépôts de fonds par des collecteurs et des chercheurs.

Le réseau associatif régional Métive, culture et langue poitevines-saintongeaises, couvre l'ensemble de Poitou-Charentes et de la Vendée depuis 1972. Il dispose d'un Centre de Recherche et de Documentation sur l'Oralité : la Maison des Cultures de Pays. Il a fait réaliser des collectes des témoignages des générations antérieures sur toutes les composantes de la culture régionale : langue, musique et danse, chants et arts de la parole, savoir-faire, etc. Le CERDO conserve des fonds inédits, sonores et vidéos, de la région Poitou-Charentes et Vendée, ainsi que des fonds d'importance moindre, concernant la Loire-Atlantique, l'Anjou, la Mayenne, la Bretagne, le Québec, l'Italie, l'Afrique du Nord L'association Dastum, créée en 1972 et qui s'est développée grâce à un réseau de bénévoles, d'équipes locales et d'associations partenaires, s'est donné pour mission de collecter, diffuser et mettre en valeur le patrimoine ethnologique de Bretagne, avec un accent particulier placé sur les traditions orales et la musique traditionnelle. Ses activités de recherche couvre l'ensemble de la Bretagne « historique » incluant la Loire-Atlantique et les communautés bretonnes hors de ce territoire tel qu'il est défini. Les documents, collectés par des individus ou des associations sont accessibles à la médiathèque centrale de l'association.

### **3. L'oralité dans la bibliothèque**

A côté de ces phonothèques de musées, de ces bibliothèques d'associations spécialisées disposant de sources de collecte et d'un savoir-faire documentaire et technique pour les exploiter, quelle est la situation des bibliothèques traditionnelles?

Les bibliothèques municipales conservent parfois des documents sonores se rapportant aux traditions ou à la littérature orale au sein de leur fonds local. Complétant le fonds imprimé par des images et des sons, elles se rapprochent par cette démarche de certaines bibliothèques spécialisées, centres d'archive ou musées. Ainsi, la Bibliothèque municipale de Lyon a notamment reçu le dépôt d'enregistrements sonores effectués dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'opération « Archives vivantes et ethnotextes » organisée par les ATP et le CNRS entre 1977 et 1981. Les bibliothèques rattachées à des universités ou des centres de recherches ont pu bénéficier de la proximité des chercheurs. Citons également à titre d'exemple la bibliothèque universitaire de Poitiers qui conserve un dépôt des copies d'enregistrements effectués depuis 20 ans par un chercheur poitevin (Michel Valière).

Cependant, la nécessité de traiter des aspects juridiques (recherches des collecteurs ou des ayants droit, rédaction de conventions, etc.), de disposer d'un matériel de lecture adéquat face

à des supports et des formats variés (cylindres, disques à gravure directe, bandes magnétiques) et de techniciens formés tant aux supports anciens qu'aux supports modernes et de conserver des documents dont les normes de stockage et de maintenance sont très différentes des collections imprimées est un frein au développement de collections inédites dans ce domaine. La numérisation permettant d'améliorer l'accès aux documents et de mieux pouvoir répondre aux besoins croissants des utilisateurs et valoriser le patrimoine oral auprès du grand public et dans les autres pays.

A la Bibliothèque nationale, les collections du département de l'Audiovisuel, héritières des Archives puis du Musée de la Parole et de la Phonothèque nationale, s'enrichissent toujours par le dépôt légal qui permet de collecter et de conserver tous les phonogrammes édités d'ethnologie et de folklore à partir du moment où ils sont édités en France ou diffusés sur le territoire français. Les traditions orales d'Afrique, d'Amérique du Nord et du Sud, des Antilles, du Moyen Orient, d'Asie et d'Europe sont bien représentées au travers de labels comme Ocora, Unesco (Baerenreiter-musicaphon, Philips, Auvidis), Musée de l'Homme, Musiques du monde, BAM, Chant du monde et bien d'autres. Le Département de l'Audiovisuel a entrepris, à l'occasion de la construction de la nouvelle Bibliothèque nationale de France, de développer l'accès à ses collections, mais aussi à d'autres collections ignorées ou d'accès difficile, et de coopérer avec d'autres établissements afin de signaler leurs collections sonores. Ainsi, la collection patrimoniale héritée de la Phonothèque nationale s'est enrichie d'acquisitions portant pour l'essentiel sur des documents inédits jusqu'à présent peu accessibles. Ces acquisitions sont destinées au grand public ou bien aux chercheurs. L'offre audiovisuelle rassemble dans chaque domaine les œuvres faisant référence pour la connaissance d'une discipline ou d'un. Un des axes forts dans la sélection de documents ainsi proposés au grand public est l'«observatoire de la France». Des émissions de radio, des émissions télévisées, films associatifs, films institutionnels ou éducatifs présentant des régions, des hommes, des témoignages dans les années 60/70 présente une forme construite de l'archive orale.

La politique de constitution d'un réseau de bibliothèques et d'établissements (archives, chambres de commerce et d'industrie, instituts de recherche, etc.) français dont la Bibliothèque nationale de France serait le cœur, inscrite dès 1989 dans le projet Bibliothèque de France, s'est progressivement mis en place depuis 1994. Le Département de l'Audiovisuel, conscient des contraintes de traitement physique, documentaire et juridique qui s'attachent à la gestion de ce type de fonds, s'oriente vers un partenariat avec les différentes formations détentrices d'archives du patrimoine oral dans ce cadre coopératif. Dans le domaine des traditions orales, un projet de pôle associé est en cours de réalisation avec la FAMDT, qui prévoit notamment une expertise en manière de normalisation bibliographique de la part de la BNF et la mise à disposition de documents audiovisuels. Les fonds pris en compte sont ceux de DASTUM (chanson et conte du patrimoine breton), ceux du Conservatoire (chanson et la danse en Gascogne, dans le Béarn, le Languedoc occidental et le Lauragais), ceux de METIVE (chanson et conte du patrimoine poitevin et saintongeais et ceux de la Maison méditerranéenne et des sciences de l'homme (le patrimoine provençal dans le domaine de la musique et de la tradition orale). Au terme de la convention, les notices bibliographiques des documents sonores appartenant aux centres retenus et que la BNF aura aidé à traiter documentairement figureront dans le Catalogue Collectif de France. De plus, un échantillon de la production de ces centres sera mis en consultation dans l'enceinte de la BNF.

L'Audiovisuel s'est beaucoup développé ces vingt dernières années dans les bibliothèques publiques grâce à la généralisation du prêt de disques et de cassettes. En revanche, la consultation sur place à des fins d'étude et de recherche demeure des plus limitées.

L'investissement nécessaire, la difficulté de réutilisation des archives collectées par d'autres, la

gestion des droits et des conventions, la conservation de supports spécifiques, etc. limitent la valorisation de ces collections à des institutions disposant des infrastructures documentaires et techniques nécessaires. Cependant, il faut noter en France, un regain d'intérêt pour le document sonore, occulté un moment par l'image animée. Le Ministère de la Culture aide au lancement d'enquêtes sur le patrimoine sonore. Des éditeurs relancent une politique d'édition de témoignages ou de documents oraux. Le goût du public pour le témoignage oral s'inscrit dans un mouvement de recherche d'identité, d'un lien plus immédiat, plus vivant avec le passé, d'un enracinement dans le passé. L'utilisation des réseaux et d'Internet fera-t-elle évoluer la place de l'oralité dans la bibliothèque ?

---

**Latest Revision:** *June 3, 1999*

Copyright © 1995-2000  
International Federation of Library Associations and Institutions  
[www.ifla.org](http://www.ifla.org)